



Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 003-210301321-20240912-2024_87-DE

S'LO

Charte du Comportement de l'élève à la cantine et dans le car scolaire

Pour me sentir bien dans mon école, et pour que la vie ensemble soit la plus agréable possible, dans le respect de tous, j'ai le droit de... et le devoir de...



Au Restaurant Scolaire

J'ai le droit de...

- Demander de l'aide aux adultes qui m'entourent
- Parler, mais calmement, et rire, mais discrètement, avec mes camarades de table
- Ne pas aimer quelque chose et le dire, mais au moins goûter pour habituer mon palais à différentes textures et à différents goûts

J'ai le devoir de...

- Me laver les mains avant le repas
- Respecter mes camarades et les adultes qui m'entourent
- Être poli : dire bonjour, s'il te plaît, merci, au revoir
- M'asseoir correctement et rester à ma place
- Demander, en levant le doigt, l'autorisation de me déplacer
- Respecter les locaux et le matériel mis à ma disposition
- Respecter la nourriture
- Entrer et sortir du restaurant calmement, et en silence, même en me rendant à la cantine car il y a cours au collège



Dans la cour de récréation (récréation du midi)

J'ai le droit de...

- Choisir et organiser mes jeux sans gêner les autres
- Demander à mes camarades de m'associer à leurs jeux
- M'amuser seul ou avec des camarades
- Participer aux activités organisées

J'ai le devoir de...

- Suivre les consignes de l'adulte qui m'accompagne et me surveille
- Prévenir si un élève m'ennuie ou me menace
- Faire attention aux autres et respecter leurs jeux



Dans le car scolaire

J'ai le droit de ...

- Discuter calmement avec mon voisin
- Me détendre

J'ai le devoir...

- Donner mon nom et prénom à l'adulte qui s'occupe de moi
- De rester assis à ma place et mettre ma ceinture de sécurité pendant tout le trajet, je ne peux la quitter qu'au moment de la descente du car
- De me comporter de manière à ne pas gêner le conducteur ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité
- De ne pas jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit
- De ne pas manger
- D'attendre l'arrêt complet du car pour monter ou descendre



Je dois

Respecter le personnel, les camarades et le matériel mis à disposition
Me mettre en rang calmement

Je ne dois pas

Me battre ou jouer à des jeux violents.
Jouer dans les toilettes et les couloirs. Sortir de la cour, des locaux sans autorisation.
Ciruler seul dans les locaux sans permission.
Il est interdit d'avoir sur soi et d'utiliser un téléphone portable ou autres objets connectés (montre, tablette...)



Tournez S.V.P. →

Fonctionnement :

L'adulte présent est chargé de s'occuper des élèves en ce qui concerne :

- La sécurité dans tous les moments hors temps scolaire
- L'hygiène, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après les repas (lavage des mains)
- L'éducation alimentaire, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages...
- L'écoute
- La discipline (comportement adapté aux services de cantine et dans le car scolaire)

Je pourrai être sanctionné en fonction de la gravité des faits.

Sanctions possibles :

- J'aurai un rappel des règles de vie et parlerai de la charte avec mes parents
- Un courrier d'avertissement sera adressé à mes parents par la mairie
- Je serai convoqué avec mes parents à la mairie
- Une exclusion temporaire, voire définitive, pourra être prononcée.



Rappel aux parents

Madame, Monsieur,

Pour assurer la sécurité de tous et des élèves en particulier, il est rappelé :

- **Les horaires et arrêts de car doivent être respectés. Les élèves doivent donc être à l'arrêt de car à l'heure fixé**
- **Les élèves de maternelle doivent obligatoirement être accueillis à la descente du car par un adulte. Dans le cas contraire, ils seront déposés à la garderie aux frais des parents.**
- **La commune ne pourra être tenue pour responsable de l'oubli ou la perte d'effets personnels.**